

## Langues et cultures des enfants venant de Turquie

La France est, avec près de 400 000 ressortissants turcs, devenue aujourd'hui le deuxième pays d'accueil des Turcs après l'Allemagne (2 500 000). De Paris et l'Île-de-France, à l'Alsace, la Lorraine, la région Rhône-Alpes, la Bretagne, l'Auvergne, la région Centre, les pays de la Loire, la Champagne-Ardenne, la Gironde, la Bourgogne, au gré du temps, les Turcs se sont implantés un peu partout en France excepté une faible présence dans le Nord et dans les Pyrénées orientales.

Cette migration se caractérise par sa grande hétérogénéité ethnique, religieuse et linguistique : Kurdes, Assyro-Chaldéens catholiques s'exprimant en araméen, orthodoxes de la région d'Antakya (Antioche) qui parlent arabe, Khazaks originaires de Manisa et d'Istanbul et bien sûr une majorité de Turcs anatoliens du centre, de la mer noire et de l'est se côtoient dans les espaces professionnels et les quartiers d'habitations. Partout, des concentrations familiales ou régionales et un regroupement communautaire à forte visibilité qui donnent le sentiment d'une population « repliée sur elle-même », vivant en autarcie.

L'immigration turque en France a vu augmenter son nombre par le biais du regroupement familial et des naissances sur le sol français. La population est jeune : 40 % ont moins de 25 ans et 90 % moins de 55 ans (INSEE), et les familles sont nombreuses. En moyenne, on compte quatre personnes par ménage, bien que l'indice de fécondité des femmes ait baissé (2,2).

### Les immigrés originaires de Turquie en France : une intégration chaotique

Des immigrés dits « économiques » sont arrivés en France à la fin des années soixante et ont été rejoints par leur famille à partir de 1975 dans le cadre du regroupement familial légal. Les Turcs représentent environ 7 % du total des regroupements. Des réfugiés politiques sont venus en France suite au coup d'État militaire survenu en Turquie en septembre 1980, afin de solliciter l'asile. Le nombre des demandeurs d'asile originaires de Turquie n'a cessé de croître. S'ils sont près de 6 000 à demander l'asile aujourd'hui, il faut noter que 90 % de ces demandes sont déboutées et composent aujourd'hui la grande majorité des Turcs « sans papiers » qui cherchent à régulariser leur situation. Un nombre important de ces déboutés sont des Kurdes.

La majeure partie des immigrés turcs sont des ouvriers non qualifiés travaillant principalement dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, l'industrie automobile, le plastique, le décolletage, les fonderies, le bûcheronnage et le textile. Dans le forestage, la confection et la restauration, les Turcs sont artisans et créent des petites sociétés offrant aussi de l'embauche aux membres de leurs familles ou de leur communauté (maçonnerie, épicerie, restaurants et boutiques de retouches). Le niveau de vie des familles turques est moyen ou relativement bas avec une part notable de prestations sociales (26 %). Les Turcs sont de plus en plus nombreux à accéder à la propriété mais cette démarche n'induit pas forcément un désir d'intégration mais bien plutôt d'installation et traduit un vrai pragmatisme. Ces familles sont aujourd'hui conscientes que leurs enfants de double nationalité vivront en France. Cependant la première génération se considère toujours en terre étrangère continuant à se définir à travers du terme de « Gurbetçi<sup>1</sup> » et continue à faire vivre ce paradoxe vis-à-vis de leurs enfants.

### L'organisation communautaire

Le projet migratoire des Turcs était à l'origine de courte durée, mais leur immigration devenant précocement familiale, l'arrivée des femmes et des enfants a modifié le positionnement des chefs de famille. Très nationalistes, fiers de leur appartenance à une grande histoire, mêmes chauvins,

ils ont difficilement supporté cette réalité migratoire qui les rendait plus étrangers à leur pays de naissance qu'au pays d'accueil, dont ils maîtrisent très mal la langue. Ils ont donc, dès le début des années quatre-vingt, commencé à rendre leur présence plus visible, en spécifiant leur territoire, en affirmant leur appartenance religieuse et culturelle. Il s'agissait aussi de « rester soi-même » en perpétuant ses valeurs, en affirmant son identité turque. Associations, lieux de cultes plus ou moins radicaux, cafés réservés aux hommes, commerces, ont permis de peindre les frontières de territoires enclavés.

Ce paysage turc est cependant divisé. Différences et divergences ethniques (Kurdes, etc.), religieuses (Alevis<sup>2</sup>) et politiques font de cette communauté perçue comme soudée une entité hétérogène et parfois conflictuelle. Cette organisation familiale et communautaire complexe pose aux jeunes issus de cette immigration et aux enfants nés en France (57,2 %) un réel dilemme puisqu'on exige d'eux qu'ils se positionnent et choisissent une appartenance entre leur pays de naissance et celui de leurs parents. Les règles et la normativité du groupe s'imposent et ils leur doivent allégeance.

### Des stratégies de contournement

Les femmes et surtout les jeunes filles sont les principales victimes de ce contrôle communautaire. Les femmes de la première génération sont majoritairement analphabètes, très peu francophones, se définissent « gardiennes » de la tradition. Elles ont intériorisé ce rôle d'épouses et de mères qui veillent à l'éducation de leurs enfants dans le respect des « codes » culturels et qui régissent la vie de leurs brus. Pour ce faire, d'ailleurs, les familles turques ont fait des stratégies matrimoniales la base même des enjeux liés à la préservation de leur identité. Environ 90 % de leurs filles et de leurs garçons sont mariés à des gendres et des brus « importés » de Turquie sur la base de mariages « arrangés » ou « forcés ». Les mariages civils ont lieu au pays et les conjoints arrivent en France par le biais du regroupement familial. La nouvelle famille ainsi créée est donc pour moitié primo-arrivante et le cycle migratoire se perpétue. Ainsi un couple constitué d'un Français d'origine turque marié à un Turc continue de parler la langue turque à la maison, à fréquenter des Turcs et donc à rester dans le giron communautaire. Ces mariages sont cependant loin de faire l'unanimité chez les jeunes issus de l'immigration. Si les garçons les acceptent afin de satisfaire leur mère tout en cumulant ce devoir avec une liaison extra conjugale, certaines filles se rebellent et les conflits

jeunes femmes sont les victimes d'obligations archaïques telles que la pureté, la vertu, la virginité garante de l'intégrité du groupe tout entier.

En prenant conscience de la durabilité de leur séjour en France, les Turcs ont bâti des remparts à l'altérité. À partir d'une géographie ciblée de l'habitat, la création de commerces ethniques, l'équipement en réseaux de communication (presse, télévision par satellite), la présence de plus en plus nombreuse d'associations principalement culturelles et enfin par le contrôle de mariages, les Turcs ont implanté un peu partout des « creusets » communautaires. L'intégration de la première génération est en panne et bien que 84 % des parents se disent dépassés pour aider leurs enfants dans leur scolarité, et que plus de 75 % ont recours à une tierce personne dans l'accomplissement des démarches courantes administratives, près de 6 000 personnes acquièrent chaque année la nationalité française (soit 5 % de la population immigrée).

L'école est un lieu d'apprentissage et de savoirs respecté mais crainte pour sa probable influence sur les enfants. Les Turcs savent que l'acculturation est incontournable pour leurs enfants, que l'école est le principal acteur de cette intégration et érigent à cet effet toutes les stratégies de contournement que nous venons d'évoquer.

L'avenir dépendra de leur faculté à comprendre l'aspiration de leurs enfants qui est de vivre leur métissage en toute harmonie. Ces derniers ont encore beaucoup d'obstacles à franchir, beaucoup de conflits intérieurs et de souffrances à vivre pour atteindre cette émancipation individuelle chère au pays de Voltaire.

Gaye Petek

### Références bibliographiques

- « *Turcs d'Europe et d'ailleurs* », « Les annales de l'autre Islam », n° 3, INALCO, Paris 1995.
- BOZARSLAN Hamit, PETEK Gaye : « *Les femmes originaires de Turquie, vie quotidienne, projets et avenir* », ELELE, Paris, 1992.
- KASTORYANO Riva, « *Être Turc en France* », L'Harmattan, Paris 1993.
- CEMOTI « *L'immigration turque au féminin* », n° 21, AFEMOTI, Paris, 1996.
- « *Les Turcs en Alsace* », Hommes & Migrations n° 1153, avril, Paris, 1992.
- « *Immigrés de Turquie* », Hommes & Migrations (numéro spécial), n° 1212, mars-avril, Paris, 1998.
- Gaye PETEK « *Mariages forcés : de la réglementation à la réalité* », Hommes et Migrations, n° 1248, Paris, avril 2004.
- Verda IRTIS-DABBAGH : « *Les jeunes issus de l'immigration de Turquie en France* », L'Harmattan/Logiques Sociales, 2003.

<sup>1</sup> Gurbet : état de celui qui est éternellement exilé et en ressent de la nostalgie. Gurbetçi : celui qui est un exilé perpétuel.

<sup>2</sup> Minorité chiite turque favorable à la laïcité.

# À l'école en Turquie

À lire en pages intérieures :  
« Langues et cultures des enfants venant de Turquie : paroles croisées »

Comme en France, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans. Mais en raison d'effectifs pouvant aller jusqu'à 50 élèves par classe, l'enseignement se fait souvent en alternance dans le second degré : un groupe d'élèves a cours le matin et un autre groupe l'après-midi.

Comme dans d'autres pays, le taux d'absentéisme est très important dans les zones rurales, pour des raisons économiques, climatiques voire politiques ; certains enfants âgés de 12-13 ans n'ont quelquefois qu'un niveau de cycle 2 d'école primaire à leur arrivée en France.

A l'opposé, bien souvent, l'enfant citadin ne connaît pas le repos. Il court les études, les concours, les cours du soir, encouragé par la famille soucieuse de sa réussite scolaire et sociale. On note de toute façon une nette différence entre la ville et la campagne concernant la qualité de l'enseignement dans les écoles publiques. Les écoles sont moins bien loties à la campagne, de même que dans certains quartiers des faubourgs des grandes villes.

## Modes d'apprentissage et évaluation

Le système éducatif turc privilégie les questionnaires à choix multiple. Les élèves venant de Turquie ne sont pas habitués à la démonstration, à la rédaction, au devoir composé, exercices si importants dans toutes les disciplines scolaires en France. Une initiation à ces modes d'apprentissage, de raisonnement et de rédaction est donc indispensable pour ces élèves.

Le système d'évaluation présente quelques différences. Les notes s'échelonnent de 1 à 5 à l'école primaire, et de 1 à 10 dans le secondaire. Tous les passages dans la classe supérieure se font sur la base de tests nationaux : de l'école primaire au collège, du collège au lycée, du secondaire à l'université.

Concernant les disciplines scolaires, l'éducation civique, comme la géographie, l'histoire et la littérature, sont enseignées avec une approche nationaliste. Certains humoristes turcs parlent même de « maths nationales »...

L'État turc est un État laïque, et l'école a pour fondement la laïcité. Le foulard est interdit dans les premier et second degrés. Il est autorisé depuis février 2008 à l'université. La religion islamique fait toutefois partie des programmes scolaires. Elle est enseignée dès l'école primaire, à partir de la quatrième année.

## Une origine rurale majoritaire

Les enfants venant de Turquie scolarisés en France sont pour la majorité d'origine rurale. L'exode rural est très important depuis plusieurs années en Turquie. Pour des raisons économiques et politiques, les familles migrent à la périphérie de grandes villes, Istanbul, Ankara, Izmir, Bursa, dans des quartiers qui poussent comme des champignons – en Turquie, on appelle ce genre de quartier « gecekondu » qui signifie « construit en une nuit ». Les conditions de vie y sont rudimentaires. Ces enfants, issus de milieux ruraux, ne connaissent pas bien la ville. Les familles, traditionalistes, obéissent aux règles de la communauté.

# L'apprentissage du français par les élèves turcophones

Les élèves venant de Turquie scolarisés dans les établissements de l'académie de Créteil peuvent maîtriser une ou deux langues : le turc et le kurde.

La langue turque est la langue officielle et la langue de scolarisation en Turquie. Tous les élèves régulièrement scolarisés sont turcophones. La langue kurde est la langue maternelle des élèves appartenant à la communauté kurde. Les élèves d'origine kurde sont donc bilingues. Alors que la langue kurde appartient à la famille des langues indo-européennes, la langue turque fait partie des langues altaïques.

## La phonétique

L'alphabet latin a été adopté pour la langue turque depuis 1928. L'alphabet turc présente quelques lettres à la graphie identique mais à la prononciation différente des lettres équivalentes de l'alphabet français, ce qui peut induire en erreur les élèves dans la prononciation de mots français au début de l'apprentissage. Exemple : çocuk → enfant. La lettre **c** se prononce [dʒ] et la lettre **ç** se prononce [tʃ], le mot se prononce [tʃodʒuk].

## Les règles de l'harmonie vocalique

Les mots proprement turcs sont soumis aux principes de l'harmonie vocalique, règle qui permet une prononciation plus facile : les voyelles des premières syllabes du mot déterminent la voyelle de la syllabe suivante. Exemples :

Kalemler güzel → Vos stylos sont jolis.  
Arkadaşlar, sınıfa doğru yürüyün → Marchez vers la classe mes amis.  
Dans la première phrase, la présence des voyelles *a* et *e* entraîne l'emploi de la voyelle *e* dans le suffixe **-ler** ; dans la seconde phrase, la voyelle *a* présente dans les premières syllabes entraîne la transformation en **-lar**.

## Le rapport phonie/graphie et l'orthographe

Dans la langue turque, le rapport grapho-phonologique est stable : à un son correspond une graphie. Ce n'est pas le cas en français. Exemple : l'emploi du temps → size karşılama sınıfının ders programı.  
Dans la phrase française, on constate la présence de deux consonnes muettes (« temps ») et d'une diphtongue (« emploi »). L'élève turcophone peut avoir tendance à transcrire phonétiquement l'énoncé : les consonnes muettes peuvent ne pas être transcrites et le son voyelle de la diphtongue peut être transcrit en plusieurs sons voyelles — « emploi » écrit « emplua » ou « emploua ».

## L'ordre des mots dans la phrase

L'ordre canonique de la phrase turque est : Sujet (non exprimé s'il s'agit d'un pronom) + Objet + Verbe  
L'apprenant turcophone doit donc s'adapter à une syntaxe très différente en français. Exemple :  
L'enfant va chez le professeur → Çocuk öğretmene gidiyor (littéralement : enfant professeur chez va).

## Le système d'affixation

La langue turque est une langue agglutinante qui procède par suffixation à partir d'un radical invariable. En français, l'externalisation des marques par des mots autonomes (prépositions, pronoms, déterminants) peut déconcerter les élèves de langue turque. Exemples :  
okul-**a** → à l'école  
okul-**da** → dans l'école  
okul-**dan** → de l'école (point de départ)  
C'est le suffixe qui donne une indication spatiale, équivalent de la préposition dans la phrase française. C'est encore un suffixe qui marque le pluriel en turc : **-ler** ou **-lar** selon les règles de l'harmonie vocalique (voir au dessus). Exemples :  
çocuk → l'enfant ou un enfant  
çocuklar → les enfants ou des enfants  
gün → le jour ou un jour  
günler → les jours ou des jours  
Nota bene : pour information, bonjour se dit « iyi günler ».

## L'absence de genre

Le concept de genre, masculin ou féminin, n'existe pas dans la langue turque, même dans la conjugaison. Exemple :  
Gitti → Il ou Elle est parti(e)  
Le pronom n'étant pas obligatoire en turc, c'est le contexte d'emploi ou l'explicitation par l'utilisation d'un nom (par exemple, l'homme ou la femme) qui permet

## Quelques éléments de morphologie

Alors qu'en français, les marques sont redondantes et parfois inaudibles, dans la langue turque on constate peu de changements morphologiques, mais toujours audibles. Exemple pour le pluriel :  
La petite fille mange une pomme → Küçük kız elma yiyor  
Les petites filles mangent des pommes → Küçük kızlar elma yiyorlar  
On peut noter la présence redondante des marques du pluriel dans la phrase française. À l'oral, ces changements morphologiques ne s'entendent pas — excepté les articles (les et des). Dans la phrase turque, les marques pluriel affectent seulement deux

mots : le substantif « kızlar » (filles) et le verbe « yiyorlar » (mangent).

Remerciements à :

- Yaprak Bener-Chapdelaine, professeur de mathématiques à Istanbul
- Faruk Bilici, professeur de langue et culture turques à l'INALCO
- Bernard Calderon et Catherine-Juliet Delpy, Casnav de l'académie de Créteil
- Gaye Petek, directrice de l'association franco-turque Elele
- Aux professeurs qui ont apporté leur contribution ainsi qu'à Ulku, élève de 4<sup>e</sup> au collège Elsa Triolet au Mée-sur-Seine

Directeur de publication : Jean-Philippe TABOULOT, IA-IPR de lettres, chargé de mission académique auprès du CASNAV. Directrices de rédaction : Nadia DJILALI, Josianne GABRY. Rédaction : Nadia DJILALI, Josianne GABRY. Traitement PAO : Jérôme GOUDIN, Philippe SALVY, CDDP 93. Dessin original : France LETZ. Tirage offset : Pierre DUVAL, CDDP 93.

CASNAV

Rectorat de l'académie de Créteil, 4 rue Georges Enesco, 94 000 Créteil. Téléphone : 01 57 02 68 71. Adresse de courrier électronique : ce.casnav@ac-creteil.fr.

[www.ac-creteil.fr/casnav](http://www.ac-creteil.fr/casnav)

de savoir si le sujet est masculin ou féminin. Par ailleurs, en turc, il n'existe ni article défini, ni article indéfini, éléments qui indiquent le genre du nom qu'ils déterminent dans le groupe nominal en français.